



# Charte de déontologie

## Présentation

Créée en 2008, la Fondation Entreprendre est une fondation reconnue d'Utilité Publique depuis 2011. Libre et indépendante, elle œuvre pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat en France.

## Notre vision

Parce que l'entreprise profite à tous, la Fondation Entreprendre œuvre pour un monde où l'esprit d'entreprendre est partagé par tous, où chacun peut être « entrepreneur de sa vie ».

Nous portons la conviction que l'entreprise et l'acte d'entreprendre permettent à chaque personne de s'épanouir. La création d'entreprise et plus généralement, l'acte d'entreprendre sa vie, permet à chacun, quel que soit son âge et sa condition de trouver sa place dans la société. L'emploi participe ainsi à l'accès à la dignité humaine à laquelle chaque personne a droit.

**L'ambition de la Fondation Entreprendre est de contribuer à construire un monde où l'esprit d'entreprendre est partagé par tous.**

## Notre vocation, notre mission, nos actions

Pour mettre en œuvre cette ambition, la vocation de la Fondation est de soutenir des acteurs d'intérêt général engagés pour la promotion et le développement de l'Entrepreneuriat.

Pour cela, la Fondation Entreprendre se donne pour mission de fédérer les efforts de ceux qui agissent pour la cause entrepreneuriale en rassemblant:

- En amont, les individus, familles, entreprises qui développent des stratégies de mécénat et/ou de philanthropie,
- En aval, les acteurs associatifs de terrain qui interviennent sur l'ensemble du continuum de l'entrepreneuriat (Sensibilisation, Apprentissage, Formation, Création, Reprise, transmission, intrapreneuriat...).

La Fondation souhaite s'adresser à tous les publics y compris ceux nécessitant une approche spécifique (Jeunes, Décrocheurs, Femmes, Séniors...). Les initiatives sont menées dans tous les domaines de l'économie marchande, sociale et solidaire dans lesquelles s'impliquent de façon significative des chefs d'entreprise, dans un esprit de gratuité et d'entraide.

## **Nos valeurs fondatrices :**

Les valeurs de la Fondation Entreprendre, nées d'une alliance originale de la philanthropie et de l'entrepreneuriat, sont :

### **1- La Passion d'Entreprendre**

Nous partageons avec tous les entrepreneurs la passion, l'esprit et le goût d'entreprendre, une passion que nous souhaitons mettre à disposition du plus grand nombre à l'échelle nationale dans un esprit de gratuité et de bienveillance.

### **2. L'exigence et la bienveillance**

Depuis sa création, la Fondation Entreprendre a placé l'exigence et la bienveillance comme valeurs indissociables dans la réalisation de sa mission.

Par l'exigence qu'elle cultive, la Fondation Entreprendre garantit auprès de l'ensemble des parties prenantes, bénéficiaires, donateurs, partenaires, bénévoles et salariés, une gouvernance irréprochable, une gestion rigoureuse, une communication et une action efficaces et lisibles. Ce degré d'exigence se manifeste tout particulièrement dans la sélection et le suivi des projets et programmes d'action soutenus par la Fondation mais aussi, dans le partage et le renforcement des bonnes pratiques dans et entre les associations qu'elle accompagne.

Cette exigence se déploie au sein de la Fondation Entreprendre dans un esprit de bienveillance, garant du respect de la personne et qui permet à chacun de progresser en s'appuyant sur ses réussites mais aussi sur ses échecs.

### **3. Le sens de l'engagement**

Sans l'engagement personnel de ses donateurs, de ses partenaires, de ses membres bénévoles et de ses équipes, la Fondation Entreprendre ne saurait agir efficacement. C'est pourquoi, depuis sa création, elle s'appuie pour la réalisation de sa mission sur l'engagement de tous.

## **Relations avec les parties prenantes**

### **Les partenaires donateurs**

Les partenaires de la Fondation Entreprendre contribuent à la réalisation de ses actions par l'apport de moyens financiers, de moyens en nature ou en compétence. Ces différentes formes de contribution à la réalisation des objectifs de la Fondation Entreprendre ne peuvent en aucun cas ni à aucun degré porter atteinte à l'indépendance, à la liberté d'initiative et d'expression de la Fondation.

Tout partenariat fait systématiquement l'objet d'une convention. Les objectifs du projet ou du programme d'action envisagé ensemble ainsi que l'utilisation des fonds reçus y sont clairement précisés. Un bilan financier du projet ou du programme d'action sera transmis une fois les objectifs atteints, de même qu'une analyse des résultats obtenus.

La Fondation Entreprendre ne signera pas d'engagement avec les entreprises ou organisations dont les activités sont en contradiction avec ses valeurs, son champ d'intervention ou tout principe inhérent à sa Charte.

### **Les donateurs particuliers**

La Fondation Entreprendre s'oblige à la rigueur dans la recherche et la gestion des dons collectés, à garantir la transparence de nos comptes et à communiquer à nos donateurs le bilan des actions menées, de l'utilisation des fonds collectés ainsi que des faits marquants de la vie de la Fondation.

Qu'il s'agisse des partenaires donateurs ou des donateurs particuliers, la Fondation Entreprendre est attentive à la provenance et au traitement des dons reçus. Ces derniers font d'ailleurs l'objet d'une procédure écrite au sein de la Fondation.

### **Les fournisseurs**

Pour le choix de ses fournisseurs, la Fondation fera preuve de prudence et d'objectivité. La politique des achats doit être parfaitement encadrée. Elle privilégiera les fournisseurs qui partagent ses valeurs, procédera à une mise en concurrence et évitera tout risque de favoritisme envers les entreprises proches de notre écosystème.

Aucun contrat de prestation ne sera établi avec une société ou un prestataire proche d'un membre du Conseil d'administration ou d'un salarié de la Fondation sans accord préalable du Conseil.

### **Les salariés et bénévoles**

Les salariés et bénévoles s'engagent à respecter cette Charte, dans le cadre de leur mandat concernant les membres du Conseil d'administration et du Bureau, de leur engagement bénévole pour ce qui est des ambassadeurs de la Fondation et dans le cadre de leurs contrats de travail, s'agissant des équipes salariées.

### **Les organismes et les publics bénéficiaires**

Le choix des organismes et des publics bénéficiaires des projets et actions ne fera l'objet d'aucune discrimination politique, religieuse ou raciale: le souci d'efficacité du projet, de son impact en termes de nombre de personnes atteintes et de sa pertinence pour répondre à une ou plusieurs problématiques liées à l'entrepreneuriat, présidera aux choix des projets, actions et programmes d'action soutenus par la Fondation Entreprendre.